

Héricourt, le 9 juillet 2020

GAUSSIN annonce la tenue de son assemblée générale mixte des actionnaires le 23 juillet 2020

GAUSSIN (EURONEXT GROWTH : ALGAU - FR0013495298) annonce que les actionnaires de la société sont convoqués à une Assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, le jeudi 23 juillet 2020 à 10h30 au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône).

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19), il a été décidé l'Assemblée se tiendra « physiquement » sous réserve du strict respect par les participants des mesures d'hygiène (distanciation, gestes barrière, port du masque) qui seront mises en place en vue de la participation à cette assemblée. Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société et les communiqués de presse de la Société, également disponibles sur le site de la Société pour se tenir informés d'une éventuelle modification dans le mode de tenue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la société du 27 mai 2020 n'a pas pu se tenir sur première convocation, le quorum requis n'ayant pas été atteint (cf. communiqué du 28 mai 2020).

Les formulaires uniques de vote et de procuration adressés à la société pour l'assemblée générale à l'occasion de la première convocation resteront valables lors de la deuxième convocation.

Les actionnaires détenant des actions au porteur sont néanmoins invités à transmettre à la société une nouvelle attestation de participation (incluant la mention du nombre d'actions détenues par l'actionnaire) délivrée par l'établissement bancaire qui détient leur compte.

Conformément à la loi, tous les documents relatifs à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société GAUSSIN SA, 11 rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie 70400 HERICOURT et sont consultables et/ou téléchargeables sur le site internet de la société www.gaussin.com ou peuvent être demandés par courrier adressé au siège social de la Société ou par email à l'adresse email indiquée ci-dessous.

Parmi les résolutions de l'assemblée générale ordinaire, outre l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il sera notamment demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Damien PERSONENI et de Monsieur Martial PERNICENI, ainsi que le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société ORFIS BAKER TILLY.

À titre extraordinaire, les actionnaires de GAUSSIN SA seront appelés à se prononcer sur des résolutions proposées par le Conseil d'administration notamment relatives aux projets suivants :

- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce,
- Délégations au Conseil d'administration pour la réalisation d'augmentations de capital nécessaires au financement du développement et de la croissance,
- Nouveau regroupement des actions de la société GAUSSIN.

Formalités du vote par correspondance et du vote par procuration

Les actionnaires de la société sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance s'ils ne peuvent pas être présents ou à faire une procuration. Le formulaire est disponible [ici](#).

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du document unique de vote par correspondance ou par procuration. Les rapports du conseil d'administration sont disponibles sur le site internet de la société : www.gaussin.com rubrique "informations financières".

Vous trouverez sur le site internet des modèles pour compléter votre formulaire de vote par correspondance en fonction des choix suivants :

Vous désirez assister à l'assemblée. Vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et avec un relevé de titres récent de votre banque, teneur de votre compte titres. **Cochez la case A.** (cf. **Modèle 1 consultable [ici](#)**)

Vous votez par correspondance car vous ne pouvez pas assister à l'assemblée le 23 juillet 2020 à 10H30 :

- Remplir le formulaire : **Cochez la case B.** (cf. **Modèle 2 consultable [ici](#)**)
- **Cochez la case B1** si vous votez par correspondance.
 - **B1a** : En laissant les cases blanches, vous votez « OUI » ; en noircissant les cases, selon la case cochée, soit vous votez « NON », soit vous vous abstenez.
 - **B1c** : Vous indiquez comment voter si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en séance.

Vous souhaitez donner pouvoir pour voter lors de la tenue de l'assemblée :

- vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée **Cochez la case B2** (cf. **Modèle 3 consultable [ici](#)**)
- vous souhaitez donner pouvoir à une autre personne(*) **Cochez la case B3** et indiquer son nom et son adresse (cf. **Modèle 4 consultable [ici](#)**)

() le bénéficiaire de votre procuration ne peut être qu'un actionnaire de la société GAUSSIN, votre conjoint ou votre partenaire de PACS (il faudra justifier de sa qualité).*

Dans tous les cas, si vous détenez des **actions au porteur**, il faut demander une **attestation à votre teneur de compte titres** et la joindre à votre formulaire et/ou la présenter si vous venez à l'assemblée.

Vous devez renvoyer le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et accompagné des justificatifs, **avant le 20 juillet 2020** à l'adresse suivante : GAUSSIN SA, 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT ou par email à l'adresse suivante : invest@gaussin.com

La convocation et les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 3 juillet 2020. Elles peuvent être consultées [ici](#).

Prochains rendez-vous

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : 22 juillet 2020 (après bourse)

Assemblée Générale des actionnaires : 23 juillet 2020

À propos de GAUSSIN

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, UPS dans le domaine de la logistique et Bluebus dans le transport de personnes.

En octobre 2019, le Groupe a remporté le Concours mondial du transport par véhicule autonome « Catégorie Leader » - « Best Energy and Environmental Sustainability ».

GAUSSIN est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis 2010 ([EURONEXT GROWTH - FR0013495298](#)).

Plus d'informations sur www.gaussin.com.

Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin
invest@gaussin.com
+33(0)3.84.46.13.45

Ulysse Communication

Nicolas Daniels
ndaniels@ulyse-communication.com
+33(0)6.63.66.59.22

Charles Courbet
ccourbet@ulyse-communication.com
+33(0)6.28.93.03.06



Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur
www.gaussin.com